

## REGLEMENT-TAXE CONCERNANT LA LOCATION DES SALLES AU THÉÂTRE ET À L'ARISTON

Vu la délibération du Conseil Communal du 14 novembre 2001 portant l'adaptation et la refixation des différents taxes, tarifs, prix et redevances communaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 26 juillet 2002 portant fixation des tarifs de location du théâtre municipal ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 12 janvier 2004 sur la refixation des tarifs en rapport avec les diverses prestations du théâtre municipal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Considérant que la réglementation en vigueur ne concerne pas l'Ariston ; que le règlement date, par ailleurs, de 2002, de sorte qu'une mise à jour de la tarification est nécessaire

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**arrête**

\*\*\*\*

Les tarifs de location des salles et foyers au Théâtre municipal et à l'Ariston de la manière suivante :

### **Article 1<sup>er</sup> - Généralités**

Le présent règlement-taxe fixe les tarifs de mise à disposition des locaux gérés par le Théâtre, à savoir l'Ariston et le théâtre municipal.

## Article 2 – Horaires

La location des salles se fait pour une journée du matin 8:00 heures jusqu'à 24:00 heures démontage compris. Pour tout dépassement, un supplément de 50% sur le prix de la location de la salle sera facturé par chaque heure entamée.

La mise à disposition des locaux en amont et en aval de la date de la manifestation se fera selon les possibilités du calendrier d'occupation.

Pour toute manifestation organisée un samedi, le prix de location sera augmenté de 25%.

Pour toute manifestation organisée un dimanche ou un jour férié, le prix de location sera augmenté de 100%.

## Article 3 – Tarifs

### 3.1. Tarifs salles

Les tarifs relatifs à la location des salles sont les suivants :

- |  |         |
|--|---------|
| <b>1. Salle de spectacle au théâtre</b>                                | 2.200 € |
| Le prix de location comprend :   |         |
| - la mise à disposition de la scène et de la salle pendant une journée |         |
| - le nettoyage de la scène et de la salle                              |         |
| - présence d'un technicien son pendant 8 heures                        |         |
| - présence d'un technicien lumière pendant 8 heures                    |         |
| <b>2. Foyer- Bar (1<sup>er</sup> étage Escher Theater)</b>             | 700 €   |
| Le prix de location comprend :   |         |
| - la mise à disposition du foyer-bar pendant une journée               |         |
| - la mise à disposition des frigos                                     |         |
| - le nettoyage du foyer-bar  |         |
| - présence d'une personne pour la surveillance                         |         |
| <b>3. Salle de spectacle à l'Ariston</b>                               | 1.700 € |
| Le prix de location comprend :   |         |
| - la mise à disposition de la scène et de la salle pendant une journée |         |
| - le nettoyage de la scène et de la salle                              |         |
| - présence d'un technicien son pendant 8 heures                        |         |
| - présence d'un technicien lumière pendant 8 heures                    |         |
| <b>4. Café Ariston (sous-sol Ariston)</b>                              | 700 €   |
| Le prix de location comprend :   |         |
| - la mise à disposition du café pendant une journée                    |         |
| - la mise à disposition des frigos                                     |         |
| - le nettoyage du café   |         |
| - présence d'une personne pour la surveillance                         |         |

**5. Salle polyvalente (3<sup>ème</sup> étage Ariston) avec le comptoir** 1.000 €  
Le prix de location comprend :

- la mise à disposition du café pendant une journée
- la mise à disposition des frigos
- le nettoyage de la salle
- présence d'une personne pour la surveillance

**6. Salle polyvalente (3<sup>ème</sup> étage Ariston) avec le comptoir et la cuisine** 1.500 €  
Le prix de location comprend :

- la mise à disposition du café pendant une journée
- la mise à disposition des frigos
- le nettoyage de la salle et de la cuisine
- présence d'une personne pour la surveillance

### 3.2. Tarifs services

Les tarifs relatifs aux services proposés lors de la location sont les suivants :

Personnel du théâtre (p.ex. Technicien)	65,00€ / par personne / heure
Vestiaire et personnel de salle	25,00€ / par personne / heure

### 3.3. Tarifs matériels

Les tarifs relatifs au matériel mis à disposition par le Escher Theater sont les suivants:

Piano droit	200,00€
Piano à queue	500,00€

Tout matériel supplémentaire doit être loué et pris en charge par le locataire.

## Article 4 – Frais de billetterie

Des frais de billetterie seront refacturés au locataire suivant tarif et conditions arrêtés par le prestataire de service de la Ville. Une remise sur le montant global des frais de location est accordée par le Collège des Bourgmestre et Echevins comme suit :

- 20% pour les associations culturelles,
- 50% pour les associations culturelles locales,
- 75% pour les associations culturelles municipales,

#### **Article 5 – Frais divers**

Les frais d'accordage de piano seront refacturés au locataire suivant tarif et conditions arrêtés par le prestataire de service de la Ville.

#### **Article 6. – Dispositions générales**

Les règlements communaux antérieurs et contraires au présent règlement-taxe sont abrogés.